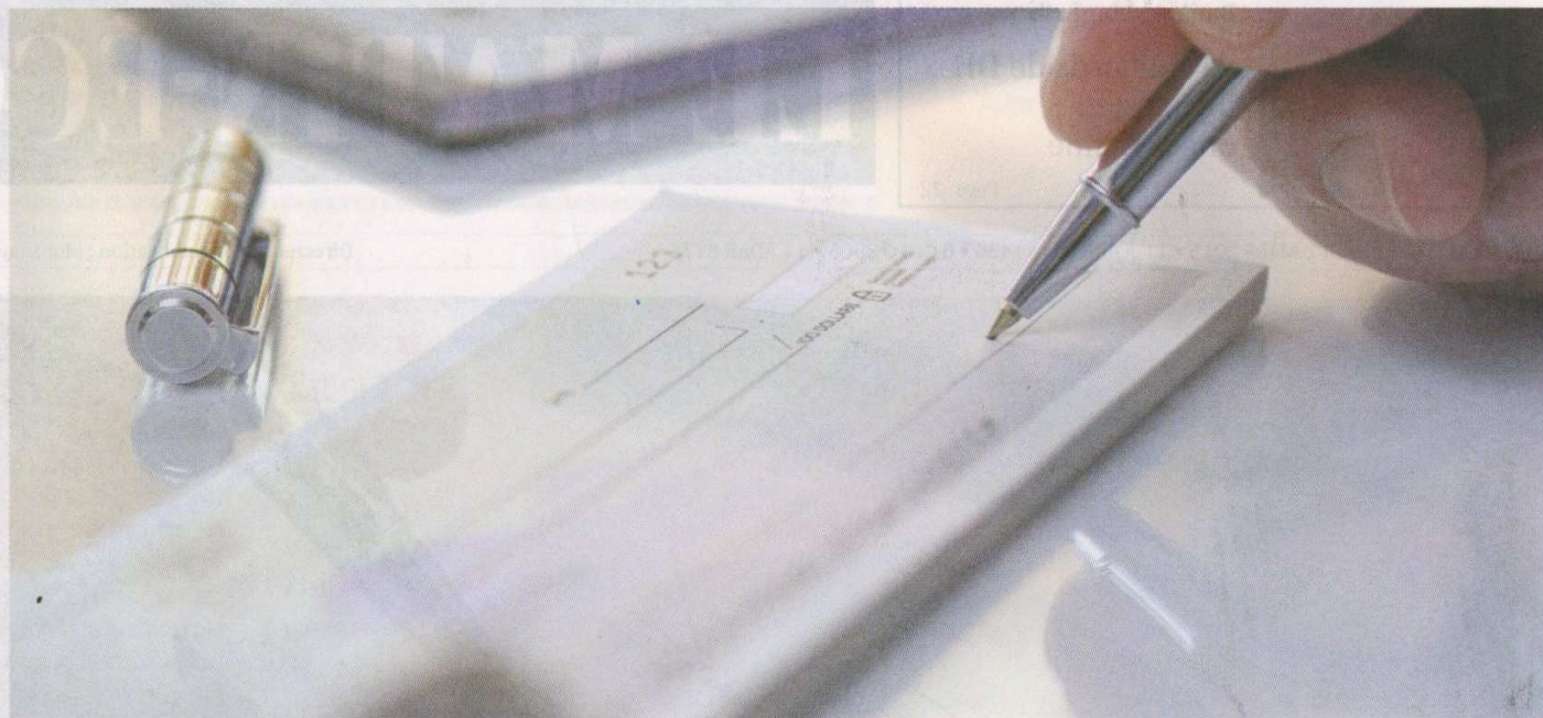


Banques

L'hémorragie des créances en souffrance se poursuit



Les créances en souffrance sont en constante progression ces dernières années.

L'encours des créances en souffrance s'est élevé à 52,13 milliards de DH en janvier dernier, en hausse de 16,7% sur un an. Cette hausse résulte à la fois des créances en souffrance sur les crédits accordés aux autres sociétés financières (+43,2%), aux sociétés non financières (+14,6%) et aux ménages (+17,9%).

Les banques ont de plus en plus du mal à récupérer leurs créances. Le volume des créances en souffrance ne connaît, en effet, pas de répit, s'élevant à fin janvier dernier à 52,13 milliards de DH. Un encours certes en légère baisse par rapport à décembre dernier (-0,8%), mais en nette hausse comparé au même mois de l'année dernière (16,7% ou +7,46 milliards). Et ce, pour des crédits en progression de 4,3% à fin janvier dernier, avec un encours de 755,18 milliards.

La recrudescence des créances en souffrance est due aux défauts de remboursements aussi bien des autres sociétés financières (+43,2%) et des sociétés non financières (+14,6%) que des ménages (+17,9%).

Sur l'ensemble de l'année 2014, cet encours avait atteint 52,53 milliards de DH, en accroissement de 20,2% par rapport à décembre 2013. Année où il s'était accru de 23,8% pour s'établir à plus de 43,72 milliards, contre 35,3 milliards l'année précédente. La part des créances en souffrance dans le total

des crédits bancaires est passée de 5,8% en 2013 à 6,8% en 2014. L'augmentation de cette part vaut aussi pour la totalité des créances à l'économie. Selon le rapport économique et financier pour la Loi de finances 2015, «les banques n'ont pas réussi à stabiliser la qualité de leur bilan, comme en témoignent la hausse du rapport entre les créances en souffrance et le total des crédits distribués, passant de 5% en 2012 à 6% en 2013».

Cet accroissement résulte à la fois de la hausse des créances en souffrance sur les crédits accordés aux sociétés non financières et aux ménages qui ont progressé respectivement de 27,1% et 22,6% en 2013 après avoir crû de 14,5% et 3,4% en 2012. Ce qui s'est répercuté sur le niveau de risque des banques sur les entreprises, mesuré par l'encours des créances douteuses brutes des entreprises rapporté à l'encours total des crédits à l'économie. Ce risque a été, en effet, au cours des deux dernières années, supérieur à celui des particuliers, soit 3,5% contre 2,4% en 2013.

Toutefois, nuance le même rapport, les ratios de liquidité et de solvabilité des banques marocaines demeurent conformes aux dispositions prudentielles en vigueur. Ainsi, le ratio de solvabilité moyen des banques s'est situé à 13,3% en 2013 contre 12,3% en 2012 et le ratio de liquidité à 12,5% en 2013 après 10,5% l'année précédente. ■

Lahcen Oudoud

«Les banques n'ont pas réussi à stabiliser la qualité de leur bilan, comme en témoignent la hausse du rapport entre les créances en souffrance et le total des crédits distribués, passant de 5% en 2012 à 6% en 2013».